Conditions de police sanitaire : importations des pays tiers de viande fraîche de volaille (modif. direct. 91/494/CEE)

1995/0269(CNS) - 19/07/1996 - Texte adopté du Parlement, 1ère lecture/lecture unique

En adoptant le rapport de M. Horst SCHNELLHARDT (PPE, D), le Parlement européen approuve cette proposition de modification de directive avec un seul amendement : il demande que les Etats membres se conforment à la directive avant le 31.12.1996 (au lieu du 31.12.1995).